



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Moulins, le

23 MAI 2025

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Directeur,

Par transmission reçue par l'administration le 11 février 2025, complétée le 15 avril 2025, vous portez à ma connaissance une modification de vos installations classées pour la protection de l'environnement dans votre établissement, sur la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Cette modification consiste principalement à un réaménagement de la zone de rejets du **four** identifié **n°1** afin d'installer un filtre à manche pour améliorer les conditions de rejets de poussières de verre à l'atmosphère, ainsi qu'un échangeur thermique à des fins d'optimisation énergétique.

Après analyse de votre demande par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, je vous informe que la modification projetée sur vos installations n'est pas substantielle au sens de l'article R.181-46 du Code de l'environnement.

J'adresse copie de la présente décision à l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Olivier MAUREL

Monsieur Gonçalo ROSA GRILO
Directeur
POTTERS BALLOTINI
Z.I. du Pont Panay
03500 - SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE